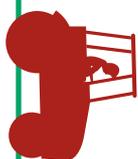


ACQUIS SYNDICAUX



Validés



À confirmer dès la mise en place
d'un Gouvernement



GRÂCE AUX MOBILISATIONS

la FNSEA et les JA ont obtenu



GNR



- La trajectoire d'augmentation de la taxe sur le GNR a été abandonnée
- La détaxation du GNR s'applique directement en pied de facture dès juillet 2024



%

Taxes

- La suppression de la hausse insoutenable des redevances pour prélèvement d'eau et pour pollution diffuse prévue dans le PLF 2024
- L'annulation de l'instauration d'une taxe sur les engrais



Jachères



La suppression de l'obligation de maintenir 4% de surfaces improductives sur les terres arables



Indemnisation



- Un fond d'urgence de 50M€ pour indemniser les pertes liées à la MHE et une prise en charge de 90 % des frais vétérinaires
- Un fond d'urgence de 20M€ pour les agriculteurs victimes de la tempête Ciaran



Prairies permanentes



- Recalcul des ratios 2018 de PP en prenant en compte la baisse de l'élevage
- Levée des régimes d'autorisation et d'interdiction dès 2024
- Dérogations sur les prairies sensibles



Mesures fiscales



- L'augmentation du seuil d'éligibilité pour le régime du micro-BA de 91 000 à 120 000€ des recettes hors taxe
- L'augmentation des plafonds d'exonération des plus-values professionnelles de 40 % pour atteindre 350 000 € pour l'exonération totale et 450 000 € pour l'exonération partielle
- L'augmentation du plafond maximum de déduction pour l'épargne de précaution de 15 % pour atteindre 50 000 €



TODE + métiers en tension



- La pérennisation du dispositif TODE au-delà de 2024 avec une augmentation de l'exonération des charges jusqu'à 1,25 smic
- La reconnaissance de l'agriculture comme métier en tension permettant d'éviter le délai de 21 jours avant de pouvoir faire appel à un salarié hors union européenne



Agriculture Bio

Une enveloppe de 50M€ supplémentaires pour soutenir les agriculteurs de la filière biologique, soit une enveloppe totale de 144M€ obtenue depuis 2023



Installation / Transmission



- Inscription et vote à l'Assemblée nationale d'une loi d'orientation sur le RGA
- Création d'un véritable accompagnement pouvant garantir une transmission des exploitations agricoles
- Evolution de l'accompagnement pour pouvoir accueillir toutes les personnes souhaitant s'engager dans le secteur agricole
- Instauration d'un diagnostic complet intégrant les dimensions climatique, économique et sociale
- Elévation du niveau de formation des futurs agriculteurs en établissant un niveau de référence, le Bachelor Agro



2023
2024

ACQUIS SYNDICAUX



Viticulture



La mise en place de mesures financières d'accompagnement :

- 80M€ supplémentaires pour le fonds de soutien aux viticulteurs en difficulté
- 150M€ supplémentaires sur deux ans pour l'arrachage temporaire de la vigne afin d'adapter le vignoble au marché. Soit :
 - ✓ 5 000 à 20 000€ par exploitation dès 20% de perte de récolte ou de Chiffres d'Affaires
 - ✓ 2 500€ par hectare pour arrachage avec replantation.
 - ✓ 4 000€ par hectare pour arrachage définitif et diversification des cultures

Des prêts bonifiés qui permettront aux viticulteurs de bénéficier de taux d'intérêt préférentiels

Protection des cultures



- L'application d'une clause miroir suspendant au niveau européen toutes les importations ou mises sur le marché de produit traités au thiaclopride.
- Un plan de 146 millions €/an pour la recherche et le développement des alternatives
- Suppression du registre centralisé sur les utilisations de produits phytosanitaires
- Un Comité des solutions pour obtenir des Autorisations de mise sur le marché similaires à nos voisins pour les usages en impasse
- La suppression de l'apparition de nouveaux zonages dans le plan ECOPHYTO 2030
- Réautorisation du glyphosate pour 10 ans
- Engagement de supprimer le conseil stratégique phyto
- Abandon du projet de règlement européen sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires



Apiculture

- Un plan de crise apicole, comprenant 5 millions d'euros d'aides conjoncturelles et des actions structurelles complémentaires
- Un moratoire d'un an sur les nouvelles règles de densité ONF
- Une nouvelle Directive Miel au niveau européen, qui prévoit notamment un étiquetage plus précis de l'origine



Elevage

- La mise en place d'une mesure permettant la déduction fiscale de 150€ par vache sur la valeur du cheptel bovin, plafonné à 15 000€ par exploitation, pour lutter contre la décapitalisation et accompagner l'augmentation de valeur des stocks.
- L'harmonisation des seuils d'évaluation environnementale pour les volailles, les porcs et les bovins avec les seuils de la directive européenne EIE permettant d'éviter une surtransposition.

Troubles anormaux du voisinage



L'adoption de la proposition de loi contre les troubles anormaux du voisinage qui garantit une meilleure protection des agriculteurs face aux recours.



Etiquetage

L'obligation d'indiquer l'origine des viandes dans les produits transformés, y compris dans la restauration



Exercice du métier

La réduction des délais de droit commun pour former un recours contre les ICPE agricole et IOTA à 2 mois, contre 4 mois aujourd'hui.

EGALim



- L'augmentation des contrôles sur l'origine France
- Une amende appliquée à 372 établissements et un avertissement à 230 établissements à ce jour
- L'élaboration en cours d'une nouvelle loi visant à renforcer EGALim

2023
2024

Entretien des fossés



- Une simplification par décret des curages ponctuels
- Un recours massif à la procédure d'urgence dans les territoires touchés par de fortes inondations



Crédit d'impôt remplacement

Le renforcement du crédit d'impôt remplacement avec le passage de 14 à 17 jours éligibles.



Trésorerie



- 100 M€ de soutien financier de la Banque Publique d'investissement décliné sous forme de :
 - ✓ Prêts de trésorerie jusqu'à 75 000€
 - ✓ Garanties de prêts de banques commerciales privées jusqu'à 200 000 €



Ukraine

- Mesures de sauvegarde si les importations ukrainiennes de volailles, d'œufs, de sucre, d'avoine, de maïs, de gruaux et de miel si dépassent la moyenne des quantités importées au deuxième semestre de 2021, en 2022 et en 2023.



Agrivoltaïsme

- Nouveau cadre législatif permettant le développement des projets agrivoltaïques et la diversification des revenus des agriculteurs.
- Primauté de la production alimentaire : le photovoltaïque sans production agricole n'est plus possible (sauf terres incultes ou non exploitées depuis + de 10 ans).



Stockage de l'eau



- Planification des investissements avec 100 projets hydrauliques identifiés pour les finaliser d'ici fin 2024, 20 M€ sur budget de ministère de l'agriculture pour en financer et 20 M€ d'aide à l'investissement dans des matériels de goutte à goutte
- Modification de l'arrêté « plan d'eau » pour faciliter la construction de retenues lorsque l'impact sur une zone humide est inférieur à un ha
- Un nouveau délégué interministériel de l'eau aux compétences élargies



TVA équestre

- L'application du taux réduit de TVA à 5,5% pour les activités des établissements équestres et le droit à déduction de la TVA étendu aux véhicules aménagés pour le transport des chevaux



Economie circulaire



- Le renouvellement de l'accord-cadre volontaire entre Adivalor (structure gérant les déchets de l'agrofourniture) et le ministère de la Transition écologique.
- La mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des pneus d'ensilage, dont les coûts sont pris en charge par les producteurs de pneus.



Planification écologique

- 430 M€, principalement issus de France Nation Verte, pour financer l'innovation au profit d'exploitations agricoles viables et productives.



Certification carbone européenne



- Nouveau système de labellisation européen qui permettra de valoriser le carbone et d'améliorer les revenus des agriculteurs
- Prise en compte des actions de réduction d'émissions agricoles.



2023
2024